



Direction Générale des Services

Direction de la Culture

DC-Service patrimoine

Affaire suivie par : Emmanuelle Martinon

Poste: 01 61 37 36 95

2012-CG-3-3748

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 21 décembre 2012

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER**

**SOUTIEN DU DÉPARTEMENT A L'ETABLISSEMENT
PUBLIC DU CHÂTEAU DE VERSAILLES POUR SES
PARCOURS EDUCATIFS HISTOIRE, ART ET PATRIMOINE
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
ET ACTUALISATION DU DISPOSITIF D'AIDE AU
DÉPLACEMENT DE GROUPES CORRESPONDANT**

Code C0502

Secteur Renforcer la conservation, la valorisation et l'accessibilité du patrimoine yvelinois

Programme Aides aux actions de valorisation du patrimoine

Données financières	Investissement			Fonctionnement
Enveloppes de financement	AP	CP sur AP	CP sur EPI	CP
Montant actualisé				229 218 €
Montant déjà engagé				139 539 €
Montant disponible				89 679 €
Montant réservé pour ce rapport				52 000 €

En apportant une subvention de fonctionnement de 52 000 €, le Département poursuit son partenariat avec l'Etablissement Public du Château de Versailles pour le développement des parcours éducatifs « Histoire, Art et Patrimoine ».

Cette offre culturelle n'étant plus limitée au parcours *Le musée parlant* du Musée d'Histoire de France, il est proposé en conséquence, d'adapter le dispositif départemental d'aide au déplacement des collégiens.

En 2004, le Conseil général a souhaité établir un partenariat avec l'Etablissement Public du Musée et du Domaine National de Versailles (E.P.V.) pour favoriser l'ouverture des salles du Musée d'Histoire de France, situées au Château de Versailles, et habituellement fermées au public.

Inauguré le 21 mars 2005, le parcours pédagogique *Le musée parlant* offre ainsi la possibilité au public yvelinois de découvrir les tableaux des galeries Empire du château, retraçant l'épopée napoléonienne, grâce à des visites guidées à partir d'un dispositif son et lumière.

Cette installation a été financée grâce à une subvention d'investissement de 295 000 € accordée par le Département à l'E.P.V.

Une subvention départementale de fonctionnement de 96 000 € a également été allouée en 2005, pour la réalisation d'un DVD sur le parcours *Le musée parlant*, distribué aux classes de collégiens yvelinois en visite, ainsi que pour contribuer aux frais de personnel encadrant cette activité.

A partir de 2006, une subvention départementale annuelle de fonctionnement de 52 000 € a été affectée aux frais de personnel. A compter de 2010, celle-ci fut ramenée à 30 000 €, en raison de restrictions budgétaires.

L'accès au parcours *Le musée parlant* est gratuit, notamment pour les établissements scolaires yvelinois (cf. grille tarifaire de la convention ci-annexée). Par ailleurs, le Conseil général a mis en place en 2005, et confirmé en 2010, un dispositif d'aide au déplacement vers ce parcours éducatif, afin d'en favoriser la fréquentation par les collèves.

Depuis la rentrée 2011, l'E.P.V. a développé son offre et propose 5 parcours pédagogiques : *Le musée parlant*, *Le musée de poche*, *Construisons le château de Versailles*, *Le Serment du jeu de paume* et *Les quatre visages de Versailles*.

En 2012, d'autres parcours sont venus compléter cet ensemble : *Savoirs et savoir-faire, les métiers du château de Versailles*, *Domestiquer la nature : une histoire des jardins d'hier à aujourd'hui*, ainsi que des parcours associés à des expositions temporaires comme *Vasconcelos Versailles* et, en prévision pour 2013, *Madame Elisabeth, entre cour et campagne*.

Ces parcours éducatifs dédiés au public scolaire du territoire sont aujourd'hui réunis sous le vocable « Histoire, Art et Patrimoine » et viennent en appui des visites conférences.

La diversification de ces activités et la communication en direction des enseignants ont permis de faire progresser le nombre global de visiteurs. L'enrichissement des parcours éducatifs devrait permettre de stabiliser, voire de favoriser à l'avenir, la participation des collégiens :

- 6 011 visiteurs (dont 2 730 yvelinois incluant environ 1 170 collégiens) en 2006-2007,
- 6 070 visiteurs (dont 3 690 yvelinois incluant environ 1 170 collégiens) en 2007-2008,
- 7 020 visiteurs (dont 4 050 yvelinois incluant environ 1 710 collégiens) en 2008-2009,
- 6 721 visiteurs (dont 3 960 yvelinois incluant environ 1 680 collégiens) en 2009-2010,
- 8 427 visiteurs (dont 4 920 yvelinois incluant environ 1 650 collégiens) en 2010-2011.

Le fonctionnement de ces activités repose au sein de l'E.P.V. sur :

- un agent à mi-temps sur 9 mois par an, pour la conception des activités, la formation et l'encadrement de deux animateurs ;
- deux animateurs à plein temps sur 9 mois par an pour le fonctionnement des parcours pédagogiques (environ 3 animations par jour pour chacun).

Le coût en personnel (59 560 € en 2011) est financé en partie grâce à la subvention annuelle du Conseil général.

Les autres coûts de fonctionnement – frais de communication, maintenance, sécurité des espaces et gestion administrative (49 138 € en 2011) – sont pris en charge par l'E.P.V.

Aussi, au vu du maintien de la fréquentation et de l'effort consenti pour diversifier les activités, il vous est proposé de poursuivre le soutien départemental aux parcours « Histoire, Art et Patrimoine » de l'E.P.V., en lui octroyant une subvention de fonctionnement réévaluée à **52 000 €** en 2012 (contre 30 000 € en 2011).

Ce montant étant supérieur à 23 000 €, un premier versement d'une valeur de 80 % interviendra à la signature de la convention ci-annexée ; le paiement du solde interviendra, sur présentation d'un bilan et de justificatifs, conformément à la délibération du 16 décembre 2011 portant adoption du budget primitif pour 2012.

Il vous est également proposé d'étendre à l'ensemble des parcours « Histoire, Art et Patrimoine », à budget constant, l'aide départementale au déplacement des collégiens, actuellement allouée au seul parcours *Le musée parlant*.

Cette aide permet d'apporter 100 % du coût du transport d'une classe (plafonné à 300 €) et l'adaptation du dispositif à l'étendue de l'offre culturelle, devrait inciter les collèges à organiser des visites en plus grand nombre.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :